

42.3 - FRAIS

Baseball Québec a pleine autorité pour imposer des frais de sanction pour tout tournoi. Ces montants sont votés annuellement par le conseil d'administration de Baseball Québec.

Révision #1

Créé 2 mars 2023 17:16:12 par Baseball Québec

Mis à jour 2 mars 2023 17:16:18 par Baseball Québec